



Municipalité de

SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE, QU'IL Y AURA SÉANCE DU CONSEIL LE 07 NOVEMBRE 2022 À 19H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE AU 112, RUE DU PARC À SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # **2022-09-0006**:

Nature et effets : Permettre l'ajout d'une serre qui excède la superficie autorisée des bâtiments accessoires et la superficie du bâtiment principal :

- La serre aura une superficie de 16,72 m².

La norme pour un terrain de plus de 3 716,3 m², la superficie maximale des bâtiments accessoires est de 185 m² mais ne devrait pas dépasser la superficie au sol du bâtiment principal.

La superficie totale des bâtiments accessoires existants est de 167,56 m².

La superficie du bâtiment principal est de 114,37 m²

Les bâtiments accessoires excèdent de 53,19 m² de la superficie du bâtiment principal.

Identification du site concerné : lot # 4 787 971 du cadastre du Québec situé au 719 rue Jolin.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 13 octobre 2022.


Sylvie Champagne
Directrice générale greffière trésorière